PUBLIÉ LE 08/07/2026

L’ANSM lance une campagne d’information pour faire connaître la e-notice des médicaments

VIE DE L’AGENCE - INSTANCES

À compter du 8 juillet, l’ANSM lance une campagne digitale afin de faire connaître la e-notice, la notice numérique des médicaments accessible par QR code. Complémentaire de la notice papier, ce nouveau service en cours d’expérimentation permet d’accéder facilement à une information médicale de référence régulièrement mise à jour.

e-notice, une notice toujours à jour, facile d’accès



- Accessible depuis un **QR code** sur certaines boîtes de médicaments, la e-notice offre un accès rapide à une information médicale actualisée au rythme de l’évolution des connaissances scientifiques et des décisions des autorités de santé.
- Au-delà de la notice, elle permet également d’accéder à des informations complémentaires disponibles dans la Base de données publique des médicaments : conseils de « bon usage », informations de sécurité, vidéos pour certains médicaments, mesures additionnelles de réduction du risque, ou encore le résumé des caractéristiques du produit (RCP).
- La notice papier demeure dans la boîte des médicaments vendus en pharmacie de ville. La e-notice constitue à ce stade un outil complémentaire.

Une phase pilote à l’échelle nationale

La e-notice est actuellement déployée dans une phase pilote, lancée fin 2025 pour une durée de deux ans, qui permettra d’évaluer son utilisation par les patients et les professionnels de santé.

En pharmacie de ville, près de 170 médicaments participent à l’expérimentation, parmi lesquels le paracétamol, certains vaccins, les statines et les inhibiteurs de la pompe à protons.

En établissement de santé, environ 420 médicaments sont concernés, notamment dans les domaines thérapeutiques anticancéreux et les immunothérapies, les antibiotiques et antiviraux à usage hospitalier, les produits dérivés du sang, les gaz médicaux…

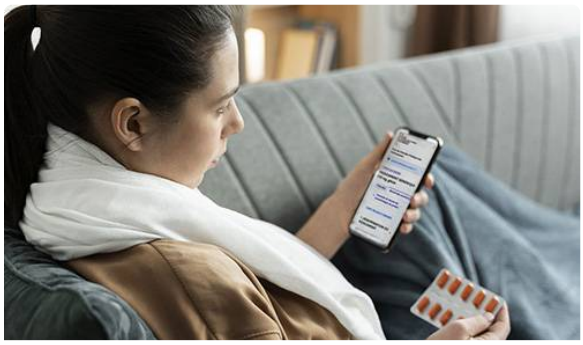
Au total, 590 médicaments sont concernés par ce dispositif. Les premiers résultats intermédiaires sont attendus pour début 2027.

Une campagne pour accompagner un nouveau réflexe

La campagne d’information se déroulera en deux temps : en juillet puis en septembre 2026.

Elle sera diffusée sur les principales plateformes des réseaux sociaux afin de sensibiliser le grand public et les pharmaciens à ce nouveau service. Elle s’appuiera notamment sur les outils d’information dont une vidéo de présentation de la e-notice diffusée sur YouTube.

Dans ce cadre, **un partenariat avec le média Dr.Good!**, permettra également la diffusion, sur les plateformes Instagram, TikTok et Facebook, d’une vidéo pédagogique **avec le Dr Michel Cymès**, visant à expliquer simplement les bénéfices de la e-notice et son utilisation.



E-notice : phase pilote

En lien avec cette information

PUBLIÉ LE 19/11/2025 - MIS À JOUR LE 08/07/2026

Phase pilote de la e-notice : davantage d’outils d’information pour les patients et les professionnels de santé

VIE DE L’AGENCE
INSTANCES



PUBLIÉ LE 18/12/2024 - MIS À JOUR LE 08/07/2026

Lancement d’une phase pilote proposant une notice dématérialisée et enrichie pour une meilleure information et un meilleur usage des médicaments

VIE DE L’AGENCE
INSTANCES